

DÉCISION N^o : 2006-MC-1238

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 915221

DOSSIER N^o : 25486

Objet : Liquor Barn Income Fund
Demande de visa

Vu la demande présentée le 4 avril 2006;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 5 mai 2006 de Liquor Barn Income Fund concernant le placement de 5 947 803 parts de fiducie au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 9 mai 2006.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

ARL/ir